

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [levacmarquism-cssd-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/eef4d76b6f111757d0717c4a>

Date d'obtention : 2025-02-24 02:56:44

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Suivre la démarche permet de diminuer le délai de traitement et ainsi permettre à diminuer du même coup les personnes témoins des images explicites

Cela a eu un effet rassurant sur l'ensemble des adolescents, parents et intervenants du milieu

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

M'outiller afin d'agir plus efficacement

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

suivre les bonnes étapes selon le protocole, ne pas regarder en aucun temps les preuves (photos, vidéos, etc). compléter la grille d'évaluation permettra d'en comprendre déjà la nature des images